



Marseille,

N° Spécial, les 10 exigences de la CGT n°4

PARLONS - en !

Journal des Pré-retraités et Retraités des Télécoms des Bouches du Rhône

Les 10 exigences de la CGT

- 1 - Revaloriser les salaires, les pensions et les minimas sociaux
- 2 - Contrôler les aides publiques aux entreprises
- 3 - Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements
- 4 - **Suppression des exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires**
- 5 - Stopper les suppressions d'emplois
- 6 - Développer les politiques publiques et les moyens des services publics
- 7 - Réformer la fiscalité en profondeur
- 8 - Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits
- 9 - Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux
- 10 - Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique

4 - SUPPRESSION DES EXONERATIONS FISCALES ET SOCIALES SUR LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

La fin d'une mesure emblématique du quinquennat de Sarkozy.

En encourageant le recours aux heures supplémentaires, la loi « travail, emploi, pouvoir d'achat » (TEPA) d'octobre 2007, a permis de contourner les 35 heures, ce qui était l'un de ses objectifs.

Les heures supplémentaires étaient exonérées de cotisations sociales et non imposables tandis que les entreprises bénéficiaient d'une réduction de cotisations patronales. Une aubaine pour certaines entreprises, ne jamais passer aux 35 heures. Certaines d'entre elles, ont même optimisé le dispositif en déguisant les hausses de salaires en heures supplémentaires et ainsi ne payant pas de charges sociales. L'on a évalué à plus de 3 milliards d'euros de perte pour la sécurité sociale. La cour des comptes en 2010 relevait l'effet ambigu de cette loi sur l'emploi et prônait même sa remise en cause.

Le 1^{er} septembre 2012 le gouvernement actuel a abrogé cette loi de 2007, ce que l'on peut considérer comme intéressant et positif. Nous ne pouvons que regretter que les créations d'emplois, en compensation des heures supplémentaires, n'aient pas été favorisées. Les 86 millions d'heures supplémentaires au 2^{ème} trimestre 2011 équivalent à 400 000 emplois.

Depuis le 3 septembre 2012 c'est la fin de la défiscalisation des heures supplémentaires mais surtout la fin de l'exonération des cotisations sociales dont bénéficiaient les entreprises sauf pour celles de moins de 20 salariés.

Nous pouvons affirmer que sur cette exigence nous avons eu, en partie, satisfaction. En partie, car la volonté politique de contraindre les entreprises qui avaient un fort taux d'heures supplémentaires, à embaucher est toujours en attente et le chômage continu de progresser.